

États financiers de

Jeux en ligne Ontario

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

Jeux en ligne Ontario

Énoncé de responsabilité de la direction quant à la présentation de l'information financière

Responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière :

Les états financiers ci-joints de Jeux en ligne Ontario (iGO) ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation d'états financiers exige l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations de l'exercice en cours ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme selon un seuil d'importance relative raisonnable, en se fondant sur les renseignements disponibles en date du 10 août 2022.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des renseignements financiers fiables sont disponibles en temps voulu. Le système comprend des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoir et une séparation des responsabilités appropriées. Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôles internes. Le conseil d'administration a nommé un Comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques. Les états financiers ont été examinés par le Comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur consiste à indiquer si, à son avis, les états financiers donnent une image fidèle de l'organisation et sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, qui figure à la page suivante, décrit la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.



Directrice générale

Martha Otton



Première directrice des finances

Denise Klimczak



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Jeux en ligne Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de Jeux en ligne Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats et du déficit accumulé, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Jeux en ligne Ontario au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de Jeux en ligne Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autre information

Le *Code criminel* du Canada (le Code) interdit tout jeu commercial à moins qu'il ne soit mis sur pied et exploité par un gouvernement provincial. Le terme « mettre sur pied et exploiter » n'est pas défini expressément dans le Code et n'a pas été interprété par les tribunaux dans le contexte des jeux en ligne fournis par des tiers exploitants de jeux. Jeux en ligne Ontario, un organisme du gouvernement de l'Ontario, a conclu des ententes commerciales avec des tiers exploitants de jeux afin de leur permettre d'offrir des jeux en ligne directement aux consommateurs ontariens à compter du 4 avril 2022. Jeux en ligne Ontario a assumé le risque juridique de savoir si ce modèle opérationnel satisfait à l'exigence de « mettre sur pied et exploiter » énoncée dans le Code.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Jeux en ligne Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Jeux en ligne Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Jeux en ligne Ontario.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et   value les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, con  ois et mets en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unis des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder mon opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- j'acquies une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de Jeux en ligne Ontario;
- j'appr  cie le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- je tire une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de Jeux en ligne Ontario    poursuivre son exploitation. Si je conclus    l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Mes conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de mon rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Jeux en ligne Ontario    cesser son exploitation;
- j'  value la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cie si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute d  ficience importante du contr  le interne que j'aurais relev  e au cours de mon audit.

La v  rificatrice g  n  rale,



Toronto (Ontario)
Le 10 ao  t 2022

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Jeux en ligne Ontario

État de la situation financière

31 mars 2022

(En milliers de dollars)

	2022
Actifs financiers :	
Espèces	3 \$
	3
	3 \$
Passifs :	
Dû à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (note 7a)	7 264 \$
Avantages sociaux hors retraite (note 3)	288
TVH à payer (note 5)	1 241
	8 793
Dette nette	(8 790)
Actifs non financiers :	
Immobilisations corporelles (note 4)	66
	66
Déficit accumulé	(8 724) \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :

 Président

 Directeur

Jeux en ligne Ontario

État des résultats et du déficit accumulé

Pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022

(En milliers de dollars)

	Pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022
Produits :	
Produits des jeux (note 1.2)	- \$
Dépenses :	
Salaires et avantages sociaux (note 7a)	3 328
Fonctionnement général, administration et autres (note 6 et note 7a)	1 739
Technologies de l'information/Services d'infrastructure (note 7a)	2 054
Commercialisation et promotion (note 7a)	346
Amortissement des immobilisations corporelles (note 4)	16
Frais de TVH (note 5)	1 241
Déficit annuel	(8 724)
Déficit cumulé, début de l'année	-
Déficit accumulé, fin de l'année	(8 724) \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Jeux en ligne Ontario

État de l'évolution de la dette nette
Pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022
(En milliers de dollars)

	Pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022
Déficit annuel	(8 724) \$
Immobilisations corporelles :	
Acquisition nette d'immobilisations corporelles (note 4)	(82)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 4)	16
	(66)
Augmentation de la dette nette	(8 790)
Dette nette, début de l'année	0
Dette nette, fin de l'année	(8 790) \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Jeux en ligne Ontario

État des flux de trésorerie

Pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022

(En milliers de dollars)

	Pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022
Activités d'exploitation:	
Déficit annuel	(8 724) \$
Ajustement pour dépenses hors caisse :	
Amortissement des immobilisations corporelles	16
Variation du fonds de roulement hors trésorerie :	
Augmentation du montant dû à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	7 264
Augmentation de la TVH à payer	1 241
Augmentation des avantages sociaux hors retraite	288
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	85
Activités d'investissement	
Achat d'immobilisations corporelles	(82)
Flux net de trésorerie généré par les activités d'investissement	(82)
Variation nette de la trésorerie	3
Encaisse en début d'année	-
Encaisse en fin d'année	3 \$

Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022

(En milliers de dollars)

1. Nature de l'entité :

1.1 Nature des opérations

Jeux en ligne Ontario (iGO) a été créé le 6 juillet 2021 en tant que filiale de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) conformément au Règlement de l'Ontario 517/21 sous la *Loi de 1996 sur la réglementation des alcools, du cannabis et des jeux et la protection du public*, et prorogé en vertu du Règlement de l'Ontario 722/21 sous la *Loi de 2019 sur la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario* (le « Règlement »). iGO est une société sans capital-actions.

La CAJO recommande les nominations au conseil de Jeux en ligne Ontario au procureur général. Le procureur général est chargé de nommer les membres du conseil d'administration de Jeux en ligne Ontario sur la base de ces recommandations. Le ministre des Finances détermine l'échéancier des remises de fonds de Jeux en ligne Ontario à la province de l'Ontario. Par conséquent, les résultats financiers d'iGO ne sont pas consolidés dans les états financiers de la CAJO, car iGO est contrôlée par la province de l'Ontario et est consolidée dans les états financiers de la province.

iGO a la mission et les devoirs de développer, d'entreprendre et d'organiser des systèmes de jeu en ligne prescrits, de promouvoir le jeu responsable sur ces systèmes, et de mener et de gérer les systèmes conformément au *Code criminel* (Canada) et à la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux*. iGO fait des paiements sur les revenus qu'elle reçoit de tous les systèmes de jeux en ligne prescrits et qu'il génère de sa conduite et de la gestion de ces systèmes en priorité établis dans le règlement.

Conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, iGO est exonérée d'impôts sur le revenu.

Le siège social d'iGO est situé au : 90, avenue Sheppard Est, North York (Ontario) Canada, M2N 0A4.

1.2 Lancement du marché des jeux sur Internet

Le 4 avril 2022, iGO a lancé le nouveau marché des jeux en ligne en Ontario. À cette date, les exploitants de jeux privés qui ont signé une entente d'exploitation avec iGO pourraient commencer à offrir leurs jeux aux joueurs de l'Ontario. Les opérateurs de jeux privés exploiteront les sites de jeux sur Internet pour le compte d'iGO conformément à ces accords.

Au 10 août 2022, iGO avait conclu des accords d'exploitation avec 21 opérateurs de jeux privés. Pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022, iGO n'a généré aucun revenu de jeu puisque le lancement du marché s'est fait après la fin de l'exercice.

2. Principales conventions comptables :

Ces états financiers sont préparés par la direction conformément à la comptabilité pour le secteur public canadien (« NCSP ») pour les entités comptables provinciales établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public canadien, et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers
Pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022
(En milliers de dollars)

(a) Immobilisations corporelles :

iGO capitalise le coût de tous les ajouts aux immobilisations corporelles qui ont une durée de vie utile prévue d'un an ou plus. Lorsque des immobilisations corporelles sont cédées, le coût de l'actif et l'amortissement cumulé connexe sont retirés des livres et le gain ou la perte résultant de la cession, s'il est important, est inclus dans l'actif net à l'état de la situation financière.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile prévue comme suit :

Actif	Durée de vie utile
Matériel informatique	3 ans

(b) Devise

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens.

(c) Incertitude de mesure :

La préparation de ces états financiers, conformément aux NCSP, exige de la direction qu'elle fasse des jugements, des estimations et des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur l'application des conventions comptables et les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues en permanence. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans les années futures concernées.

Les domaines nécessitant l'utilisation d'estimations significatives comprennent : la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des autres avantages sociaux futurs.

(d) Instruments financiers :

Les instruments financiers d'iGO sont évalués comme suit :

Encaisse	Coût amorti
Dû à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	Coût amorti
TVH à payer	Coût amorti

Les instruments financiers d'IGO sont initialement évalués à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti.

Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022

(En milliers de dollars)

Tous les actifs financiers non dérivés sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'il est déterminé qu'une baisse n'est pas temporaire, le montant de la perte est déclaré dans l'état des résultats.

(e) Chiffres budgétés :

Conformément aux NCSP, les états financiers doivent fournir une comparaison des résultats financiers réels et budgétés. iGO a été créée en tant qu'entité juridique à compter du 6 juillet 2021 et, par conséquent, n'avait pas de budget approuvé établi par son conseil d'administration ou son organisme de surveillance, le ministère du Procureur général, dans son premier exercice d'exploitation. Ainsi, une comparaison des résultats financiers réels et budgétés n'est pas présentée dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

3. Avantages sociaux hors retraite :

(a) Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

Certains employés d'iGO participent au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP) et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario est l'unique commanditaire du RRFP et un commanditaire conjoint du SEFPO avec le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. Les promoteurs de ces plans déterminent les paiements annuels d'iGO aux plans respectifs. Les responsabilités d'iGO à l'égard du RRFP et du SEFPO se limitent à ses contributions. Les paiements versés aux régimes sont comptabilisés comme une dépense dans la période où les cotisations deviennent exigibles. Les paiements annuels requis d'iGO de 190 \$ sont inclus dans les salaires et avantages sociaux dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

(b) Coûts des indemnités de cessation d'emploi

Les coûts des indemnités de cessation d'emploi versées aux employés sont comptabilisés en charges d'avantages sociaux lorsque le paiement est effectué. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, ces coûts des indemnités de cessation d'emploi s'élèvent à 65 \$.

(c) Avantages postérieurs à l'emploi hors retraite :

Le coût des avantages hors retraite pour les retraités admissibles est payé par la province de l'Ontario et n'est pas inclus dans les états financiers.

Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers
Pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022
(En milliers de dollars)

4. Immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette et les variations du coût et de l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles pour la période terminée le 31 mars 2022 :

	Matériel informatique	Total
Coût - ajouts	82 \$	82 \$
Amortissement cumulé	16	16
Valeur comptable nette	66 \$	66 \$

5. Taxe de vente harmonisée (TVH)

iGO effectue des remises de TPS/TVH au gouvernement du Canada sur la base d'être un inscrit prescrit conformément au Règlement sur les jeux de hasard (TPS/TVH) de la Loi sur la taxe d'accise. La taxe nette d'iGO pour une période de déclaration est calculée en utilisant la taxe nette attribuable aux activités de jeu en ligne.

La TPS/TVH non récupérable à payer aux fournisseurs et la taxe additionnelle imputée à payer au gouvernement du Canada sur les dépenses liées aux jeux en ligne ont été comptabilisées comme des paiements au gouvernement du Canada, qui sont comptabilisés dans la charge de TVH dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

La taxe nette attribuable aux activités de jeu en ligne entraîne une charge fiscale de 26 % sur la plupart des dépenses de jeu en ligne imposables engagées par iGO.

6. Frais généraux, d'administration et autres

Les frais généraux, d'administration et autres de 1 739 \$ comprennent 1 160 \$ de services professionnels liés aux conseils financiers et de gestion et 484 \$ de services de conseil juridique.

7. Parties liées

iGO est liée à divers autres organismes gouvernementaux, ministères et sociétés d'État. Toutes les transactions avec ces parties liées se font dans le cours normal des activités et sont mesurées aux valeurs d'échange, qui sont les montants de contrepartie établis et acceptés par les parties liées.

(a) Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO)

À compter du 6 septembre 2021, iGO et la CAJO ont conclu un accord de ressources partagées (ARP). L'ARP fournit à iGO principalement des ressources humaines liées à certains services partagés de ressources humaines, de paie, d'approvisionnement et de technologie de l'information sur une base de recouvrement des coûts. Outre les coûts de ces services partagés, la CAJO a payé toutes les transactions d'iGO (y compris les salaires et les avantages sociaux des employés d'iGO et les factures des fournisseurs directs).

Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers
Pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022
(En milliers de dollars)

Pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022, les montants facturés à iGO, déduction faite de la taxe de vente harmonisée (TVH), par la CAJO étaient les suivants :

Dépenses directes d'exploitation :	
Salaires et avantages sociaux	2 493 \$
Fonctionnement général, administration et autres	1 707
Technologies de l'information/Services d'infrastructure	1 999
Commercialisation et promotion	346
Dépenses de ressources partagées :	
Salaires et avantages sociaux	547
Fonctionnement général, administration et autres	35
Technologies de l'information/Services d'infrastructure	55
Immobilisations corporelles	82
	7 264 \$

Le solde dû à la CAJO, déduction faite de la taxe de vente harmonisée, de 7 264 \$, est présenté séparément dans l'état de la situation financière. La TVH associée aux montants présentés dans le tableau ci-dessus est incluse dans les dépenses de TVH dans l'état des résultats et du déficit accumulé et est incluse dans la TVH à payer dans l'état de la situation financière. Les montants ne portent pas intérêt sans modalités de remboursement précisées.

Avant la constitution d'iGO le 6 juillet 2021, la CAJO a engagé 954 \$ (2021 - 902 \$) en coûts liés à l'élaboration d'un cadre pour un marché des jeux en ligne offerts par des opérateurs de jeux privés. Ces coûts ne seront pas récupérés auprès d'iGO.

(b) Ministère du Procureur général (MPG)

Le ministère du Procureur général fournit à la CAJO un espace de bureau loué et iGO utilise une partie de l'espace sans frais.

8. Rémunération du conseil d'administration de Jeux en ligne Ontario

Les membres du conseil d'administration de Jeux en ligne Ontario sont nommés à temps partiel. La rémunération totale versée au conseil d'administration au cours de l'exercice s'élève à 1 \$.

9. Gestion des risques financiers :

(a) Risque de crédit :

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière. iGO est exposée à ce risque lié à son encaisse. iGO détient ses comptes d'encaisse auprès de banques à charte sous réglementation fédérale

Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022

(En milliers de dollars)

qui sont assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

(b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque qu'iGO ne soit pas en mesure de remplir ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. Comme indiqué à la note 5(a), la CAJO a payé toutes les transactions d'iGO pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022. Les montants dus à la CAJO ne portent pas intérêt et aucune condition de remboursement n'est précisée.